

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 FÉVRIER 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **LUNDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 22 février 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

La ville d'AIRE-SUR-LA-LYS dans sa séance du Conseil municipal du 28 février 2022 a souhaité montrer sa SOLIDARITE avec le peuple UKRAINIEN, en affirmant son droit à rester Libre et en refusant toute ingérence étrangère.

Il réaffirme par ce vœu l'espoir du maintien de la Paix en Europe Continentale.

Ce vœu s'inscrit dans une démarche Pacifique, dans un esprit de Solidarité et d'Entente entre les peuples.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX
